

Dossier CRAS - Jérôme Laronze – Juillet 2018



Au sommaire de ce dossier :

Page 2 - *Un agriculteur de la Confédération Paysanne abattu par des gendarmes en Saône-et-Loire* - <https://rebellyon.info/Un-agriculteur-de-la-Conf-abattu-par-des-17903> – 05 juin 2017

Page 5 - **Communiqué concernant les occupations des DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) 09, 63, 71, 35, 05, et rassemblement devant celle du 38, le vendredi 18 mai 2018, par les collectifs d'agriculteurs et d'agricultrices contre les normes administratives et industrielles.**

Page 9 - *Il y a un an, un gendarme tuait le paysan Jérôme Laronze* – Article de Marie Astier de Reporterre - 19 mai 2018.

Page 12 – *Concernant le meurtre de Jérôme Laronze* – Texte d'Hugues Berger (cultivateur) – 25 juillet 2018.

Un agriculteur de la Confédération Paysanne abattu par des gendarmes en Saône-et-Loire

Publié le 4 juin 2017 | Mise à jour le 5 juin



Le samedi 20 mai, Jérôme Laronze, éleveur à Trivy en Saône-et-Loire, a été tué par les gendarmes de Cluny. Il était recherché depuis le 11 mai suite à un contrôle sanitaire particulièrement tendu, effectué avec la présence de nombreux gendarmes. Il aurait pris la fuite en – selon certains médias locaux – « fonçant sur les gendarmes ».

Pourtant, dans ses déclarations à la presse avant sa mort brutale, Jérôme Laronze indiquait avoir seulement voulu « effaroucher » les gendarmes. Après quelques jours de cavale, durant lesquels il a pris contact avec le journal local (le Journal de Saône-et-Loire) pour communiquer son point de vue sur les faits [1], il est signalé aux autorités par un habitant du village de Sailly. Deux gendarmes se rendent alors sur les lieux, gilets par balle et armes à la main. À leur arrivée, l'agriculteur, qui était assoupi dans son véhicule, tente de s'échapper au volant de sa voiture et est abattu par trois tirs mortels dans des circonstances révoltantes. Selon, les premiers éléments de l'enquête, les tirs seraient des tirs latéraux et à l'arrière de son véhicule.

Depuis un moment, les contrôles sanitaires étaient une profonde source de tensions pour cet agriculteur. Comme celui survenu lors du 6 juin 2016. Ce jour-là, des fonctionnaires de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) procèdent à l'identification de ses bovins dans ses pâtures, contrôle effectué en présence d'une dizaine de gendarmes alors qu'il n'avait jamais menacé les contrôleurs, ni fait obstacle aux précédents contrôles. Mais les bêtes paniquent devant cette présence policière intervenue armes au poing, et selon le récit de l'agriculteur une vingtaine d'entre elles se précipitent dans le ruisseau. Plusieurs d'entre elles ne survivront pas. Cet épisode, relaté en détail dans une lettre adressée à la presse, a profondément choqué l'agriculteur. « Plus tard on m'a demandé de ne rien dire concernant ces bêtes pour que mon dossier soit régularisé » affirme-t-il dans le journal local [2].

Comme tant d'autres paysans, Jérôme Laronze dénonce alors « l'hyper-administration qui n'apporte rien aux agriculteurs, sinon de l'humiliation et des brimades. Cela ne rapporte qu'aux marchands et aux intermédiaires. Mon cas est anecdotique mais il illustre l'hyper-réglementation qui conduit à une destruction des paysans. » [3]

Un vétérinaire de Saône-et-Loire parle ainsi de « véritable harcèlement administratif réalisé par la DSV - DDPP ». [4] Face à cette situation, des paysans et des proches s'organisent pour soutenir Jérôme Laronze quand-il doit faire face à ces contrôles. C'est ce qu'explique le communiqué de la Confédération paysanne 71 dont il était membre (voir le texte intégral ci-dessous) : « L'intervention de la famille de Jérôme et de membres de la Conf en juin 2016 avait permis que l'avant-dernier contrôle se déroule pacifiquement et que les forces de l'ordre restent en retrait, puis s'en retournent. (...) La situation de Jérôme (...) était donc bien connue des services de l'État. »



Difficile dans ce contexte de comprendre l'obstination des services sanitaires à vouloir se faire accompagner par les gendarmes et non de penser une prise en charge collective comme cela avait déjà été mis en place auparavant.

Alors, ce 11 mai, face à ce qu'il ressent comme une provocation et un harcèlement, le paysan réagit en cherchant à « effaroucher » les gendarmes. « Quand les contrôleurs sont arrivés et tous ces gens en armes, j'étais sur mon tracteur et j'y suis resté car c'était pour moi le seul et unique moyen d'avoir droit à la parole. J'ai toujours été courtois et je n'ai jamais manqué d'égards pour les contrôleurs. Mais ce jour là j'ai été pris de la colère du juste... » [5]. La version policière reprise largement dans la presse locale prétend qu'« Au volant de son tracteur, il a alors tenté de renverser des gendarmes, qui sont parvenus à éviter le choc » [6]. Au vue de la différence des versions sur les faits, on peut se poser des questions sur ce qu'il s'est réellement passé neuf jours plus tard et sur le témoignage des deux gendarmes qui l'ont finalement abattu. La procureure de Mâcon assure que : « [Jérôme] a foncé sur eux sur un étroit chemin de terre. Les deux ont fait feu, il a été touché mortellement ».

Les autorités communiquent autour du fait qu'une enquête balistique est en cours et devra établir les conditions dans lesquelles les gendarmes ont fait usage de leurs armes. Mais dans tous les cas, les trajectoires des tirs montrent que les deux gendarmes n'étaient pas en situation de danger et donc de légitime défense. Le nombre important de tirs interpelle également sur le but réel poursuivi par les deux gendarmes.



Comme régulièrement dans ces cas-ci, les autorités essayent de discréditer la victime ayant subi des violences policières (en l'occurrence ayant été abattu par les forces de l'ordre). Certains médias reprenant les communiqués officiels et des rumeurs le décrivent comme « n'allant pas bien », « ne s'occupant pas de son cheptel ». Lui, au contraire, avait ces derniers jours communiqué, avec humour et lucidité, une critique assez fine de sa situation et des craintes sur sa personne en raison de sa liberté de parole.

Une mobilisation est prévue prochainement et le procès pour devrait avoir lieu à Châlon-sur-Saône. Nous ferons suivre les infos.

Une page facebook a été montée par ses proches : « Cette page a aussi pour vocation de recevoir les témoignages des personnes indignées par les circonstances de son décès et d'informer sur l'évolution de la procédure judiciaire dans un souci de transparence et de recherche de la vérité, sans compromis. » <https://www.facebook.com/JusticepourJerome/>

Notes

[1] <http://www.lejsl.com/edition-macon/2017/05/24/affaire-de-l-eleveurtue-a-sailly-les-reactions>

[2] *ibid.*

[3] *ibid.*

[4] <http://www.lejsl.com/actualite/2017/05/24/un-veritable-harcelement-administratif-sur-les-paysans>. La DSV est la Direction des Services Vétérinaires, un service de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

[5] <http://www.lejsl.com/edition-macon/2017/05/24/affaire-de-l-eleveurtue-a-sailly-les-reactions>

[6] <http://www.lejsl.com/edition-macon/2017/05/17/clunisois-la-fuite-en-avant-d-un-eleveur-fragilise>

Communiqué concernant les occupations des DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) 09, 63, 71, 35, 05, et rassemblement devant celle du 38, le vendredi 18 mai 2018, par les collectifs d'agriculteurs et d'agricultrices contre les normes administratives et industrielles

Ce vendredi 18 mai était une journée d'action nationale des collectifs contre les normes administratives et industrielles, car il y a un an, le 20 mai 2017, Jérôme Laronze, un éleveur de Saône-et-Loire était abattu par les gendarmes après avoir fait l'objet d'un acharnement administratif et après avoir engagé une lutte lucide et ferme contre les administrations agricoles. Nous sommes venus raconter aux personnels de ces administrations quelles conséquences désastreuses ont leurs réglementations, leurs mises en demeure, leurs contrôles dans les campagnes, au cas où les personnels seraient tenus ignorants par leur direction de la réalité des dégâts qu'ils occasionnent et des effets d'industrialisation qu'ils génèrent, contrairement aux objectifs annoncés de ces normes sanitaires et environnementales, dans l'hypothèse où les personnels se préoccuperaient du résultat de leur travail plutôt que de faire appliquer sans réfléchir des réglementations mortifères, ce que voudrait obtenir d'eux leur hiérarchie. La violence institutionnelle que l'Etat exerce sur nous à travers eux ne peut plus se cacher derrière des écrans d'ordinateurs ou des courriers postés loin depuis les villes préfectorales. Nous sommes venus leur signifier dans leurs bureaux. Ils viennent dans nos fermes, ateliers nous intimider, nous spolier, nous déposséder de nos modes de vies agricoles et artisanaux ainsi que de nos savoirs faire. Ils profitent de l'isolement qu'ils ont organisé dans toute vie économique ainsi que de la culpabilité que les puissants ont toujours inculqué au milieu rural. Nous viendrons donc désormais, par réciprocité, systématiquement et collectivement porter notre opposition dans leurs bureaux feutrés.

Nous avons occupé les locaux des DDCSPP dans 6 villes en France : Foix, Rennes, Gap, Clermont-Ferrand, Mâcon et devant celle de Grenoble ainsi que des actions d'affichage à la DDCSPP de Valence. Ces directions départementales sont des lieux emblématiques de l'administration agricole, elles sont à l'origine des contrôles dans les fermes et sur les marchés, entre autres.

Au-delà de la dénonciation d'un énième meurtre policier insupportable, ces rassemblements ont pour but de dénoncer la supercherie de la protection annoncée que permettraient les normes et de pointer leur véritable effet : la poursuite d'une éradication planifiée des pratiques et des gens de métier possédant des savoir-faire individuels et collectifs issus d'expériences et de transmissions communautaires, en cohérence avec leur environnement humain et naturel et permettant une autonomie de vie, supplantée par des protocoles, normes administratives et industrielles, créant volontairement une dépendance à l'industrie et à l'Etat. Protocoles et normes qui sont à l'origine de la quasi-totalité des désastres sanitaires, écologiques et ruraux actuels : manipulation et appauvrissement ou destruction de la diversité végétale et de la faune, concentration animale et destruction des relations humains/animaux, vulnérabilité des milieux stérilisés et des organismes vivants humains, animaux, végétaux sans immunité, destruction de l'humus vital des sols, pollutions, dégradation sanitaire des aliments, standardisation des goûts et textures, uniformisation génétique, robotisation, exploitation humaine dans l'agroalimentaire entre autre, souffrances et humiliations dans les fermes et les ateliers artisanaux, tromperie et empoisonnement des consommateurs

La multiplication de ces normes conduit à un renforcement inégalé des contrôles, jusqu'à l'absurde, au harcèlement, à l'internement psychiatrique, menant à des pénalités, à des saisies d'animaux ou de fermes et à d'innombrables drames humains pour toutes celles et ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas mettre aux normes, c'est-à-dire s'industrialiser, qu'ils soient "petits" ou plus "gros". Cela aboutit à des arrêts d'activité et du dégoût, le plus fréquemment mais aussi à des suicides de plus en plus souvent (3 fois plus que dans les autres catégories socio-pro), en tous les cas cela vide les campagnes et repousse les plus jeunes de l'activité agricole et/ou vivrière. Ces normes et leurs contrôles afférents organisent sciemment une sélection sociale immonde de ceux et celles en activité qui ont du capital social ou financier.

Contrairement au syndicalisme agricole qui, selon les uns ou les autres, s'y résigne, l'encourage ou le cogère, en ne dénonçant pas les vrais ennemis, nous refusons la logique commune étatique et industrielle, coordonnée grâce aux normes, de concentration des productions agricoles et artisanales dans les mains de quelques requins agrimanagers et/ou industriels ou bien financiers, tous profiteurs et cyniques, par l'élimination du plus grand nombre. Cette situation n'est pas propre au monde agricole et à la "consommation" alimentaire et touche désormais chaque domaine de la vie (bâtiment, santé, transport...) comme le montre l'arrivée de nouvelles personnes, travaillant dans ces secteurs, dans nos groupes locaux soulagés de trouver un endroit pour organiser le refus de l'emprise normative.

Désormais nous voyons bien et les chiffres le montrent que les normes ne protègent que la santé des industriels, ceux et celles qui affirment le contraire sont des illusionnistes à qui profitent le crime.

En occupant, nous affirmons avoir décidé d'arrêter de subir ces humiliations, cette dépossession, cette élimination programmée de la vie agricole, artisanale et rurale sans réagir, sans s'organiser, se regrouper entre autre avec des agriculteur-trices, des artisan-es, des consommateur-trices comme cela est le cas avec les 350 personnes qui ont occupé hier vendredi les DDCSPP . Nous ne serons plus jamais seul-es face à l'administration et aux industriels, autant dans le soutien matériel et humain aux fermes, ateliers en difficulté et/ou en lutte que nous allons organiser, que pendant les réceptions collectives des contrôleurs que nous organisons déjà dans les fermes et ateliers que par nos occupations de bureaux des administrations agricoles et artisanales ainsi que des organismes de contrôle et de gestion du milieu rural (MSA, Crédit agricole, EDE (Etablissement de l'Elevage), chambre d'agriculture et du bâtiment...).

Jérôme Laronze s'est retrouvé seul dans son combat vital et face au harcèlement administratif, cela n'arrivera plus.

Nous nous battons pour une vie rurale non industrielle. Nous connaissons désormais les ennemis, les gestionnaires et cogestionnaires administratifs, industriels ou politiques de la vie rurale et leurs armes normatives : ils parlent à notre place, nous terrorisent, nous déposèdent, nous éliminent, nous humilient depuis des générations : nous allons nous organiser pour tenter de retourner cette honte vers ceux qui veulent nous la faire subir.

Collectif d'agriculteurs et d'agricultrices contre les normes administratives et industrielles

vendredi 18 mai 2018

hors.norme@riseup.net

QUI NOUS PROTÈGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS ?

Le 18 mai 2018, depuis les bureaux de la
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
de Foix (Ariège).

Il y a un an, le 20 mai 2017, Jérôme Laronze, éleveur de vaches dans le Mâconnais, était abattu par un gendarme. Nous sommes aujourd'hui dans vos bureaux parce que l'administration agricole dont vous êtes les agents porte une lourde responsabilité dans la mort de cet homme.

Derrière la violence des forces de l'ordre, c'est le harcèlement administratif de vos collègues de Saône-et-Loire qui a conduit à cette exécution. En 2014, ils décident d'immobiliser la totalité de son troupeau : il ne peut plus déplacer, abattre ou vendre ses bêtes. Tout cela parce qu'il n'a pas déclaré dans le délai légal de sept jours la naissance de 45 animaux à l'Établissement départemental de l'élevage (EDE). Les bêtes sont pourtant identifiées par des boucles numérotées. À partir de là, la mécanique administrative se met en marche. Les injonctions et menaces de l'administration se multiplient, les contrôles vétérinaires sont systématiquement accompagnés par des gendarmes. En juin 2016, les contrôleurs et les gendarmes font paniquer les vaches qui sont poussées dans la rivière. Cinq d'entre elles sont blessées et meurent dans les jours suivants. Jérôme Laronze n'obtient aucun dédommagement et la DDCSPP continue de lui mettre la pression. L'administration décide d'en finir avec sa ferme. Le 11 mai 2017, les contrôleurs viennent faire le recensement du

troupeau en vue de sa saisie. Ce jour là, les gendarmes sont plus nombreux que d'habitude et sont accompagnés de pompiers. Ils veulent embarquer Jérôme Laronze pour l'interner en psychiatrie. Il refuse et prend la fuite en tracteur. La traque des gendarmes va durer neuf jours. Le 20 mai au matin, alors qu'il dort dans sa voiture, il est surpris par une patrouille de gendarmes ; il tente une nouvelle fois de s'échapper et est abattu de plusieurs balles dans le dos.

Bien sûr, vous allez nous dire que vous n'êtes pas responsables. Il n'y a jamais personne de responsable chez vous. Nous sommes pourtant bien à la « Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ». C'est bien vous qui coordonnez tous les contrôles dans les fermes du département. Vous êtes chargés de faire appliquer les

politiques agricoles de l'Europe et du ministère. Votre rôle est de nous imposer, par la contrainte s'il le faut, chaque nouvelle norme que vous mettez en place avec l'industrie agro-alimentaire.

Ce qui est arrivé à Jérôme Laronze, nous le connaissons bien. C'est la logique de votre administration poussée à l'extrême. Celle qui fait disparaître les paysans depuis plus de 60 ans. Sous prétexte de résoudre des crises sanitaires à répétition, vous nous imposez vos règles absurdes. Vous nous obligez à remplir des centaines de formalités administratives qui ne correspondent jamais à notre réalité. Vous imaginez depuis vos bureaux que le travail de la terre rentre dans des cases et des tableaux. Vous vous cachez derrière des considérations de « santé publique » pour imposer des fromageries stériles, des vaccinations dangereuses et des normes de « bien-être animal » qui maltraitent les animaux. À chaque nouvelle norme que vous pondez, des paysans mettent la clef sous la porte parce qu'ils n'ont pas les moyens de les appliquer. C'est la grande machine à trier. Vous faites régner sur le monde paysan un climat de suspicion permanent. Il n'est pas rare de recevoir des courriers de menace de sanctions. Lorsque vous déclarez l'immobilisation d'un troupeau, vous n'avez aucune intention d'aider ni l'éleveur ni les animaux. Vous n'avez aucun



problème à saisir des troupeaux entiers et à les envoyer à l'abattoir. Un troupeau, c'est toute une vie et vous n'avez aucun scrupule à la foutre en l'air parce qu'un papier a été mal rempli.

Chaque année, plus de 200 paysans se donnent la mort. Vous appelez cela des « épidémies » de suicide et vous faites des « plans de prévention » qui consistent à raccompagner gentiment vers la sortie « les agriculteurs fragilisés », à coup de médicaments, de blouses

blanches et de maisons de repos. Mais Jérôme Laronze, lui, n'est pas mort seul accroché à la poutre de sa grange. Jusqu'au bout, il s'est exprimé sur la condition d'agriculteur aujourd'hui. Avec une grande lucidité, il a tenté de briser le silence des campagnes. On pouvait lire dans le journal de Saône-et-Loire du 19 mai 2017 ses mots :

« *L'hyper-administration [...] n'apporte rien aux agriculteurs, sinon l'humiliation et les brimades. Cela ne rapporte qu'aux marchands*

et aux intermédiaires. Mon cas est anecdotique, mais il illustre l'ultra-réglementation qui conduit à la destruction des paysans. Les dossiers de la politique agricole commune sont devenus tellement compliqués que les paysans payent des gens pour faire leurs déclarations. Il y a une solitude de l'agriculteur face aux nombreuses questions des contrôleurs. Pour avoir la paix le paysan va signer tous les papiers qu'on lui tend. [...] Le paysan, on le culpabilise du matin au soir. Et le jour où il se déculpabilise, on lui envoie les gendarmes. »

Considérant le sort qui a été fait à Jérôme Laronze, nous avons décidé de nous protéger collectivement de vos services. En attendant la disparition de la DDCSPP, nous exigeons la suppression de toutes les mesures administratives qui ont conduit à l'exécution de Jérôme Laronze.

Ainsi nous exigeons :

- L'arrêt de la présence des gendarmes lors des contrôles sur les fermes ;**
- L'arrêt des menaces et de la suspicion permanente des contrôleurs ;**
- L'arrêt des sanctions pour les déclarations de mouvements faites hors des délais légaux ;**
- L'arrêt des sanctions pour défaut d'identification ;**
- L'arrêt des sanctions pour la soi-disant « maltraitance animale » ;**
- L'arrêt des poursuites judiciaires de votre administration contre les agriculteurs ;**
- L'arrêt des saisies et de l'abattage des troupeaux ;**
- L'arrêt des hospitalisations sous contraintes ;**
- Et l'arrêt des contrôles sur les fermes.**

Des paysans fragilisés (par l'administration) et leurs soutiens.

Il y a un an, un gendarme tuait le paysan Jérôme Laronze

19 mai 2018 / [Marie Astier \(Reporterre\)](#)



Il y a un an, Jérôme Laronze, éleveur en Saône-et-Loire, était abattu de trois balles par un gendarme. La thèse de la légitime défense ne convainc pas du tout la famille, qui craint que l'instruction cherche à masquer les responsabilités des forces de l'ordre et de l'administration.

Des « *chroniques et états d'âme ruraux* » dénonçant d'une plume acérée ce qu'est devenue l'agriculture, les rires déclenchés par une prestation théâtrale sur le même thème, les arômes d'une blanquette mémorablement délicieuse... Autant de souvenirs autour desquels la famille, les proches de Jérôme Laronze et les soutiens seront rassemblés, dimanche 20 mai, dans sa ferme de Sully, en Saône-et-Loire.

Cela fera alors un an que l'agriculteur est mort. [Le 20 mai 2017](#), Jérôme Laronze a été tué de trois balles tirées par un gendarme. Ce dernier affirme avoir été en état de légitime défense : le paysan au volant de sa voiture aurait foncé sur lui et sa collègue. La balistique propose un autre scénario : aucune des balles n'a été tirée de face. Sur les trois mortelles, une a touché la jambe de Jérôme Laronze, deux ont pénétré par derrière et ont traversé ses poumons.

Le gendarme auteur des coups de feu a été mis en examen pour « *violence avec arme ayant entraîné la mort sans intention de la donner* ». Deux juges d'instruction ont été nommés pour mener l'enquête. « *Lors de notre première rencontre avec elles, on avait senti une écoute, une conviction que les juges allaient étudier tous les éléments du dossier* », se souvient Marie-Pierre Laronze, l'une des quatre grandes sœurs de Jérôme Laronze, parties civiles dans l'affaire. Notamment, les magistrates avaient accepté que se déroule une reconstitution, qui a eu lieu le 10 novembre 2017. Mais depuis, plus de nouvelles. « *Désormais, je n'ai plus confiance en l'institution. Je doute qu'il y ait une volonté de dégager une vérité judiciaire* », lâche celle qui est elle-même avocate.

Des courriers « qui n'ont jamais eu de réponse »

Un des aspects importants de l'enquête est de cerner la personnalité de Jérôme. Les témoignages dessinent un personnage aux convictions fortes, d'une très grande sensibilité, des problèmes sérieux dans la gestion de sa ferme. Mais étaient-ce des raisons suffisantes pour que les gendarmes le considèrent comme dangereux ? « *À la demande des juges, j'avais fait un courrier et envoyé des photos et des contacts de personnes très diverses, qui connaissaient Jérôme, pour qu'elles puissent les interroger* », raconte Marie-Pierre Laronze. « *Elles ne les ont pas sollicités* ». En revanche, « *les juges ont fortement nourri le dossier de témoignages de gendarmes disant qu'ils avaient été avertis que Jérôme était dangereux* », détaille-t-elle. « *On essaye de le faire passer pour quelqu'un de violent, ce qu'il n'était pas.* »

Par ailleurs, « *nous avons envoyé deux courriers qui n'ont jamais eu de réponse* », nous indique Me Julien Chauviré, l'avocat des sœurs. Il a d'abord sollicité un avis complémentaire sur la trajectoire des balles. Les expertises ont été fournies par l'organe interne de contrôle de la gendarmerie, l'IGGN (Inspection générale de la gendarmerie nationale). « *On en veut une effectuée par un service extérieur à la gendarmerie* », explique Marie-Pierre Laronze. L'absence de réponse des juges d'instruction a mené la demande devant la cour d'appel de Dijon, dont la décision sera connue le 30 mai.



Marie-Pierre (à gauche) et Marie-Noël Laronze sur les terres familiales reprises par leur frère.

L'avocat a également demandé, en décembre, une extension du cadre de l'enquête à « *non-assistance à personne en danger* ». « *Il s'est passé 25 minutes entre les tirs et l'arrivée des pompiers, et rien n'a été tenté pour sauver Jérôme* », affirme sa grande sœur. Là encore, les magistrats n'ont pour l'instant pas réagi. « *La demi-heure qui suit la mort de M. Laronze est un sujet postérieur à cette instruction* », dit à *Reporterre* la procureure de la République de Mâcon, Karine Malara, qui précise qu'« *il n'y a pas eu de mise en examen pour non-assistance à personne en danger.* »

Autre acteur, le syndicat auquel adhérait Jérôme, la Confédération paysanne. Elle a fait une demande de partie civile, rejetée pour l'instant. « *Nous n'avons même pas pu assister à l'audience* », regrette Agnès Vaillant, salariée de l'organisation en Saône-et-Loire. « *Il faut que l'on prouve qu'il y a un intérêt collectif de la profession à agir*, explique Me Laeticia Peyrard, avocate du syndicat. *Nous estimons que c'est le cas. Jérôme Laronze a pris la fuite en raison d'un harcèlement dont il s'estimait victime à la suite de contrôles multiples de l'administration.* » La cour a en revanche jugé que le syndicat n'avait pas subi de préjudice. L'affaire est désormais devant la cour d'appel, qui répondra également le 30 mai. « *Ils veulent nous évincer de la procédure car la Confédération paysanne a la capacité de médiatiser et de mobiliser. Ils ont peur que l'on politise le dossier, or la justice aime travailler dans le calme, d'autant plus quand des pairs — c'est-à-dire d'autres administrations — peuvent être mis en cause* », analyse Maître Peyrard.

« *On voudrait enterrer l'affaire, on ne s'y prendrait pas autrement* », appuie de son côté Me Chauviré. « *C'est comme si, du point de vue des juges, on voulait savoir si le gendarme a ouvert le feu dans des conditions légales, point* », déplore-t-il.

Pour la famille, l'enquête ne peut se réduire aux quelques heures qui ont précédé la mort du petit frère. Il y a d'abord les neuf jours précédents : pourquoi les gendarmes ont-ils mis tant d'ardeur à traquer un homme auquel on ne reprochait, apparemment, que des délits mineurs ?

« **Il faut faire comparaître, ne serait-ce que comme témoin, les services vétérinaires** »

Il faut aussi éclaircir les événements du 11 mai 2017, sur sa ferme de Trivy, qui ont déclenché sa fuite. [Reporterre vous a déjà raconté en détail ces événements](#). Ce jour-là, les agents des services vétérinaires sont venus accompagnés des gendarmes. « *Pourquoi ? Il est certain que cela a choqué Jérôme* », ajoute Me Chauviré.

Il y a encore tous les contrôles qui ont précédé, ponctuant une longue descente aux enfers administrative de l'éleveur. « *Jérôme nous avait dit que ça ne passait pas du tout avec une des contrôleuses. J'ai participé à une réunion où elle essayait de l'humilier* », témoigne Agnès Vaillant. « *Il y a une attitude globale de l'administration qui a pris Jérôme en grippe pour ses convictions*, reprend Julien Chauviré. *Ce serait dramatique pour sa famille que l'on n'aborde pas cet aspect de l'affaire. Cela voudrait dire qu'on laisse passer des comportements qui n'ont pas duré dix minutes, mais deux ans. Il faut faire comparaître, ne serait-ce que comme témoin, les services vétérinaires* », insiste l'avocat.



L'arrière de la ferme de Jérôme Laronze.

La procureure de la République de Mâcon, Karine Malara, tente, en cet anniversaire funeste, d'apaiser les esprits. *« S'il y avait une volonté d'étouffer l'affaire, elle l'aurait été dès le départ. L'enquête de l'IGGN est fouillée, a fourni beaucoup d'analyses techniques, est entrée rapidement au dossier »,* souligne-t-elle. *« On a bien bien avancé. »*

L'avocat du gendarme, Me Gabriel Versini, approuve : *« Mon client a été présenté à un magistrat et mis en examen, c'est bien que la justice n'a pas l'intention d'enterrer le dossier. »* Il veut aussi rassurer les parties civiles sur l'ampleur des investigations, qui ne doivent pas selon lui se limiter à *« l'instant T de l'action. Dans ce dossier, on a besoin de ratisser large »*.

Le processus de l'instruction laisse encore la possibilité aux parties de demander des actes complémentaires. Puis, les juges pourront clôturer cette étape d'enquête. Leur ordonnance devra se prononcer soit pour un renvoi devant le tribunal, soit pour un non-lieu. Me Chauviré redoute que cette seconde option soit choisie. *« Si c'est le cas, on ne laissera pas le dossier en l'état, promet-il. Ce n'est pas parce que quelqu'un ne fonctionne pas avec le bon modèle que l'on peut s'arroger le droit de le flinguer. »*

Concernant le meurtre de Jérôme Laronze

par Hugues Berger,
cultivateur

Je ne connaissais pas Jérôme Laronze. Pas plus que je ne connaissais Angelo Garand, Joseph Guerdner, Amine Bentounsi, Rémi Fraisse, Adama Traoré ou les autres victimes de meurtres policiers¹. Mais parmi les horreurs que nous livre chaque jour l'actualité, celle-ci est tombée si près de moi que j'ai tremblé. Nous avions presque le même âge. Nos fermes étaient distantes de quelques kilomètres seulement. Nous étions tous deux révoltés par l'industrialisation de l'agriculture. Malheureusement, nous ne nous sommes jamais rencontrés.

J'ai appris la mort de Jérôme au détour d'une conversation. Un de ces faits divers qu'on a lu dans la presse et qui relance facilement une discussion en panne. « L'agriculteur en cavale a été tué. Les gendarmes ont tiré alors qu'il leur fonçait dessus. » Stupeur. « Comment ? Tu n'as pas entendu parlé de cette histoire de dingue ? »

Il faut dire que durant neuf jours, le journal local en a fait le personnage principal de son feuilleton. Rendez-vous compte ! Dans cette campagne où les journalistes attendent les accidents de la route pour faire la une, un agriculteur offre la trame d'un western. Présenté tantôt comme un forcené, tantôt comme un idéaliste rêveur, ils ont fait de Jérôme Laronze un cowboy. Combien de bêtises ont-elles été écrites à son sujet ? Combien de mensonges ont-ils circulé de bouche en bouche ? Chacun y allant de son petit commentaire, occultant soigneusement le fond de l'histoire : la normalisation de l'agriculture et le harcèlement administratif qu'il combattait. Il aura fallu des mois pour démêler le vrai du faux et retracer son parcours avec l'aide de ses proches et du comité de soutien.

Jérôme élevait des vaches et des veaux de boucherie sur la commune de Trivy, dans le sud de la Bourgogne. Rien de surprenant au pays du bœuf charolais. Pourtant, cet agriculteur se distinguait de ses voisins par la race de ses animaux, des limousines, et par ses pratiques : aliments produits sur la ferme, soins par les plantes, abandon des pesticides et des engrais de synthèse... Installé sur la propriété familiale depuis 2003, il avait considérablement augmenté la production en doublant la taille du troupeau et la surface de la ferme pour atteindre plus de 100 hectares de prés et de champs. Rien à voir avec le « petit paysan », cette figure stéréotypée si utile aux publicitaires pour vanter les productions industrielles. Grand lecteur et amoureux de la nature, Jérôme avait forgé ses propres convictions au contact des éléments, ce qui lui valait parfois de passer pour un original.

* * *

En 2010, il subit un premier contrôle de la DDPP² portant sur l'identification de ses animaux.

1 Chaque année, une quinzaine de personnes en moyenne meurent entre les mains des forces de l'ordre en France. Plus d'information sur urgence-notre-police-assassine.fr

2 (2) Direction départementale de la protection des populations. En 2010 cette administration, sous l'autorité du préfet, a remplacé diverses directions préexistantes, notamment les directions départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et des services vétérinaires (l'ancienne DSV). La DDPP est chargée de gérer la sécurité sanitaire de l'alimentation de masse. Pour cela, elle impose à toutes les exploitations une batterie de normes (puçage électronique des animaux, normes de « bien-être » pour les animaux, gestion de la salmonelle, de la

Quelques retards dans les déclarations, mais pas de quoi inquiéter l'administration. C'est en 2014 que les choses se gâtent. Sur les 160 bovins que compte la ferme, une quarantaine de jeunes animaux n'ont pas été déclarés dans le délai légal de sept jours après la naissance. Il faut dire que par commodité, Jérôme ne déclare ses veaux qu'une seule fois par an, bien que les animaux soient tous identifiés par une boucle d'oreille. Une astuce assez répandue chez les agriculteurs pour éviter les excès de paperasserie.

A partir de ce contrôle, la répression administrative s'emballa. La DDPP impose à l'éleveur la « limitation de mouvement » de la totalité du cheptel. En pratique, cela veut dire que les animaux ne peuvent plus être vendus ou abattus. L'administration coupe ainsi les principales ressources de la ferme qui risque l'asphyxie financière. Pour lever cette sanction, la DDPP exige que Jérôme réalise des tests ADN afin de prouver la filiation des animaux litigieux. Il refuse catégoriquement l'emploi de telles méthodes. Ses bêtes entrent alors en procédure d'élimination. Elles devront être abattues ou euthanasiées sur décision administrative, au nom du « bien-être animal ».

C'est à ce moment que Jérôme est identifié comme « éleveur en difficulté » par la Cellule départementale d'urgence. Créée en 2015 dans le cadre du Plan de soutien à l'élevage français suite à une énième crise agricole, cette cellule prétend atténuer les effets de l'effondrement des prix de la viande et du lait. Elle réunit, sous l'autorité du préfet, la chambre d'agriculture (donc les représentants syndicaux), les centres de gestion, les banques, la MSA³, l'administration fiscale et la Banque de France. Elle repère les agriculteurs considérés comme « fragilisés » et ausculte leur vie et les comptes de leur ferme pour leur proposer une « restructuration bancaire, la médiation du crédit et l'allègement des charges ». En réalité, bien souvent, la cellule « oriente » vers la sortie : redressement, liquidation, cessation d'activité.

L'interdiction de vendre ses animaux met Jérôme dans une situation délicate. D'une part, le manque à gagner pèse lourdement sur sa trésorerie. D'autre part, le troupeau s'agrandit et nécessite toujours plus de fourrage. Il fait face à des difficultés très concrètes pour alimenter ses bêtes, d'autant que les animaux en procédure d'élimination depuis des mois sont encore présents sur la ferme sans nouvelle de l'administration. Il fait alors un choix politique : puisque l'administration lui retire des animaux, qu'elle s'en occupe. « Je vais pas m'occuper de bêtes qu'on va tuer ! » Il privilégie donc l'alimentation du troupeau en règle au détriment de ce lot destiné à l'équarrissage. Ces animaux perdent peu à peu du poids ou se trouvent en retard de croissance. Certains finissent même par mourir. La DDPP ne manque pas de relever chaque infraction et poursuit l'éleveur devant le tribunal correctionnel de Mâcon. En avril 2016, Jérôme est condamné à trois mois de prison avec sursis et 5000 € d'amende « pour avoir mal géré son troupeau »⁴. Une situation ubuesque qui fait dire à un voisin agriculteur que « l'administration déshabille les éleveurs et leurs fait un procès pour nudité. »

En juin 2016, une nouvelle étape est franchie lorsque les agents de la DDPP arrivent sur place avec les gendarmes pour appuyer leur intervention. Ce jour-là, les contrôleurs, garants du « bien-être animal » font la preuve de leur incompétence. Venus pour contrôler l'identification des bovins, ils serrent les animaux à l'angle d'une parcelle entre une clôture et une rivière. Les vaches affolées par les agents se précipitent alors dans le cours d'eau, et plusieurs bêtes meurent noyées dans la bousculade. Que dire de ces fonctionnaires qui arrivent en conquérants sur la ferme, gonflés d'orgueil par leurs responsabilités de valets, et qui partent en laissant des animaux morts et un éleveur humilié ? Comment ne pas faire le lien entre la violence de l'administration et le suicide des

grippe aviaire et toutes les maladies susceptibles de porter atteinte à la santé des consommateurs ou des animaux, etc.). C'est elle qui ordonne les contrôles dans toutes les fermes et qui sanctionne les récalcitrants.

3 La MSA anime également un groupe avec des professionnels de la santé et de travailleurs sociaux autour de la prévention du suicide chez les agriculteurs. Elle joue donc un rôle central dans le signalement des agriculteurs en difficulté auprès de la Cellule départementale d'urgence.

4 Journal de Saône-et-Loire (JSL), 21 avril 2016

agriculteurs, largement supérieur à la moyenne nationale⁵ ?

Suite à ce carnage embarrassant et grâce à l'intervention de sa soeur avocate, la situation administrative de Jérôme est finalement régularisée après la réalisation de deux tests ADN à sa charge. Malgré tout, les laissez-passer nécessaires à la vente des animaux restent bloqués à l'EDE⁶ pour une facture impayée de quelques centaines d'euros. Le chèque part dans la semaine qui suit. Pourtant l'EDE mettra quatre mois avant de restituer les documents à l'éleveur. Quatre mois pendant lesquels Jérôme rumine sa frustration et sa colère. Il refuse désormais toute procédure administrative. Ce faisant, il tombe sous le coup de nouvelles infractions. À cette période, Jérôme n'ouvre même plus les courriers de mise en demeure. Sa famille s'inquiète mais il n'entend pas céder face à l'acharnement de l'administration.

Le 11 mai 2017, ce sont trois agents de la DDPP qui débarquent sur la ferme à l'improviste avec six gendarmes et le maire de la commune pour réaliser un recensement avant la saisie du troupeau. Jérôme refuse de les accompagner pour ce funeste inventaire. Il rentre chez lui et contacte une amie qui, paniquée à l'idée qu'il puisse mettre fin à ses jours, appelle les pompiers pour qu'ils se rendent sur la ferme. Ils y trouvent un homme calme mais veulent l'emmener à Mâcon pour l'hospitaliser en psychiatrie⁷. Jérôme refuse. Puis, lorsque les gendarmes tentent de le contraindre, il prend la fuite en tracteur.

Quelques jours plus tard, il racontera lui-même cet épisode dans la presse : « Quand ils sont arrivés, les contrôleurs, et tous ces gens en armes, j'étais sur mon tracteur et j'y suis resté, car c'était pour moi le seul moyen d'avoir droit à la parole. J'ai toujours été courtois et je n'ai jamais manqué d'égards pour les contrôleurs. Mais ce jour-là, j'ai été pris de la colère du juste, comme Jésus avec les marchands du temple. Le paysan, on le fait culpabiliser du matin au soir. Et le jour où il se déculpabilise, on lui envoie les gendarmes. »

Les militaires portent plainte pour « violence aggravée » et « refus d'obtempérer » puis ils se lancent à sa recherche. C'est le début d'une traque de neuf jours pendant laquelle Jérôme déjoue plusieurs fois les embuscades des gendarmes. Il contacte le journal local pour exprimer ses raisons et dénoncer l'hypocrisie du monde agricole. D'emblée il assure : « Je n'ai absolument pas l'intention de me suicider. [...] C'est la période électorale, je vais faire campagne ». Le Journal de Saône-et-Loire publie quelques extraits de ces réflexions entrecoupés de témoignages et d'avis réprobateurs. Représentants de l'État, professionnels et syndicalistes tentent de discréditer sa réaction en spéculant sur sa santé mentale. Mais la cohérence de ses propos fait écho à la situation de milliers d'agriculteurs et d'agricultrices.

Le 19 mai, le quotidien cite Jérôme : « L'hyper administration [...] n'apporte rien aux agriculteurs,

5 Selon les chiffres récents de la MSA rapportés par le ministère de l'Agriculture, les exploitants agricoles sont touchés par « une surmortalité par suicide comprise entre 22 et 28 % par rapport à la population générale. » JO Sénat, 16 février 2017, page 640.

6 Établissement départemental de l'élevage. Cette structure privée gère le dispositif de traçabilité imposé aux éleveurs : envoi des boucles, passeport et laissez-passer.

7 Depuis la loi du 5 juillet 2011, l'hospitalisation sous contrainte est facilitée et banalisée. Elle est remplacée par la notion plus large de « soin sans consentement ». La demande peut être faite comme auparavant « par un tiers » – généralement un membre de la famille – et appuyée par un seul certificat médical si la situation est considérée comme « urgente ». La notion de « péril imminent pour la santé de la personne » est introduite dans la loi. Elle permet une hospitalisation sans consentement d'une personne sur simple décision d'un psychiatre ou d'un médecin de ville, sans qu'un tiers en ait formulé la demande et sans que la personne soit suspectée de « causer un trouble grave à l'ordre public ». Enfin, « l'admission en soins sur décision du représentant de l'État » peut être prononcée par le maire ou le préfet par arrêté avec un seul certificat médical à l'appui. Il existe également une « garde à vue de santé publique ». Elle peut durer jusqu'à 72 heures, délai durant lequel la personne est maintenue sans son consentement, sans l'avis d'un médecin sur son état de santé.

sinon de l'humiliation et des brimades. Cela ne rapporte qu'aux marchands et aux intermédiaires. Mon cas est anecdotique, mais il illustre l'ultra-réglementation qui conduit à une destruction des paysans. Les dossiers de la politique agricole commune sont devenus tellement compliqués que les paysans paient des gens pour faire leurs déclarations. Ils perdent ainsi la main sur leurs propres exploitations. Il y a une solitude de l'agriculteur face aux nombreuses questions des contrôleurs. Pour avoir la paix, le paysan va signer tous les papiers qu'on lui tend ». La portée politique de ses refus est indéniable.

Le lendemain, sa cavale tourne au drame. La voiture de Jérôme est signalée dans un chemin de campagne sur la commune de Sailly. Une patrouille de gendarmerie est envoyée pour l'interpeller. Lorsqu'elle arrive sur place, Jérôme est assoupi sur le siège conducteur. Soudain réveillé par les deux agents, Jérôme démarre sa voiture et tente de s'échapper une fois encore. Les gendarmes tirent. Six coups en quelques secondes. Cinq balles atteignent la voiture. Trois finissent leur trajectoire dans le corps de Jérôme. Une, par la fenêtre passager, lui sectionne l'artère fémorale. Deux, par la lunette arrière, lui transpercent le dos.

Bien que la légitime défense ait été invoquée instantanément par le préfet, la version officielle est incohérente. On apprendra plus tard que Jérôme est mort quelques minutes après les coups de feu. Les caméras fixées sur les armes des agents montrent clairement qu'ils ont laissé leur victime agoniser sans essayer de lui prodiguer le moindre soin. La reconstitution de la scène, confirmera, en novembre, que les militaires n'ont jamais été placés devant la voiture qui, prétendument, « leur fonçait dessus ».

Le gendarme auteur des tirs mortels est mis en examen pour « violence avec arme ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». L'autre gendarme pourrait être accusée de non-assistance à personnes en danger. La famille Laronze s'est portée partie civile.

* * *

Au moment de sa mort, comme au premier jour de sa cavale, ce n'est pas l'administration et ses contrôleurs que fuit Jérôme. Son histoire montre qu'il leur a toujours fait face. Ce qu'il fuit, c'est un internement en psychiatrie, ultime mesure répressive d'un système agricole qui fait du refus de l'administration le symptôme d'un comportement suicidaire, voire dangereux. L'administration agricole en avait fait un agriculteur à réformer. Les gendarmes l'ont tué.

Pourtant Jérôme savait qu'il ne pouvait rien seul. Il a cherché des compagnons de galère prêts à défendre ce qu'il reste de paysannerie. Il faisait parti d'un syndicat agricole qu'on place généralement à gauche de l'échiquier politique. Là aussi, nous aurions pu nous rencontrer, si je n'avais pas quitté cette organisation début 2014, quelques mois seulement après y avoir adhéré. Mon désaccord portait déjà sur le problème des normes, de l'industrialisation et des administrations qui tentent de faire disparaître tout ce qui ressemble à un paysan.

À l'époque, Jérôme n'était pas encore adhérent. Il est entré dans ce syndicat un peu plus tard la même année. Il s'est beaucoup investi dès le départ, si bien qu'en 2015, il est devenu co-porte-parole et représentant départemental. Malgré tout, Jérôme a affirmé une position plus radicale que ses prédécesseurs et il a parfois rompu avec les pratiques cogestionnaires habituelles. Il a refusé, par exemple, de signer la « Charte des contrôles en agriculture » que le préfet tentait d'imposer aux agriculteurs avec l'assentiment des syndicats et des organisations agricoles. Ses prises de position n'étaient pas du goût de tout le monde. Et les difficultés qu'il rencontrait sur sa ferme, conséquences de l'acharnement administratif, ont été l'occasion de le disqualifier. Pendant son échappée médiatique, un ancien porte-parole de son syndicat départemental déclarait que « le

cas de cet agriculteur est plus un problème de santé qu'un problème professionnel. [...] Il a besoin de soins. »⁸ Enfin, quelques jours après sa mort, dans un communiqué national, le même syndicat suggère qu'il a agi « au-delà de la raison »⁹.

Il restait pourtant dans ce syndicat quelques adhérents qui, à défaut d'être de véritables camarades de lutte, étaient de bons amis prêts à l'aider pour remplir ses déclarations. L'un d'eux, que je crois sincère, me confiait lors d'une veillée en sa mémoire : « On ne l'a pas compris. »

Cette courte phrase résume à elle seule l'ambiance dans laquelle Jérôme a perdu sa vie. Il aura fallu qu'il meure pour qu'on s'intéresse enfin à sa lutte contre l'administration. On découvre alors la grande lucidité dont il faisait preuve. Jérôme n'avait pas peur de porter le conflit. Il a maintes fois nommé les responsables. Il savait qu'il faudrait s'unir. Il a cherché des soutiens, des camarades pour la lutte. Mais il est mort seul et incompris.

Jérôme a été tué le 20 mai 2017. Son histoire reste largement méconnue. Et si je tremble encore aujourd'hui, c'est que la colère ne me quitte plus. Je suis en colère contre l'État qui élimine les agriculteurs. Je suis en colère contre les syndicats et autres organisations agricoles qui prétendent agir dans notre intérêt. Je suis en colère contre ces éleveurs qui se pensent meilleurs que leurs voisins alors qu'ils disparaîtront comme les autres. Je suis en colère contre ces cultivateurs (céréaliers, arboriculteurs, maraîchers...) qui ne se sentent pas concernés et qui disparaîtront à leur tour dans l'indifférence. Je suis en colère. Mais j'ai l'espoir que la mort et les mots de Jérôme sortent le monde agricole de sa torpeur. Et que nous reprenions son combat là où Jérôme l'a laissé.

8 Journal de Saône et Loire, 17 mai 2017

9 Dans le département, les déclarations des autres syndicats « représentatifs » sont sur le même registre. D'un côté, on affirme qu'il « n'était pas psychologiquement en phase avec la société dans laquelle on vit ». De l'autre, on parle de ses « gestes [...] désespérés ». JSL, 23 mai 2017. Au niveau national, c'est la passivité des organisations professionnelles qui est frappante.